

une égale sollicitude à tous les ordres d'intérêts et qu'elle était vraiment digne d'être enfin appelée au maniement de ses affaires.

Comment résumer tous ces discours, qu'ont salués la reconnaissance et l'admiration publiques ? Comment donner en quelques froides pages une idée de cette chaleur, de cette élévation, de cet éclat qui doublent la force entraînant de la raison ? Nous ne l'essayons pas ; il faut lire le *Moniteur* ; il faut méditer ces démonstrations puissantes que des sophismes intéressés ne parviendront pas à obscurcir !—Saluons M. Berryer, venant, avec la majesté dont l'âge a revêtu son éloquence et avec ce profond sentiment de l'honneur qui a si noblement inspiré sa vie, défendre le droit des créanciers de l'État et montrer, de l'autre côté de la Méditerranée, dans le principe obstinément méconnu de la colonisation, la paix et la richesse de l'Algérie.—Applaudissons M. Jules Favre, stigmatisant la corruption des mœurs, protestant contre les abjections du matérialisme, et semblant idéaliser sa politique au contact de Fénelon et de saint Augustin.—Remercions M. Thiers, s'arrachant au plus légitime repos pour nous faire partager le fruit de quarante années d'expérience et d'études, et offrant au pays ce grand enseignement qu'en dehors de la liberté il n'est point de sécurité ni de prospérité durables.—On le nie, sans doute, comme on nie tout ce qui gêne et jusqu'à Dieu lui-même ; mais quel nuage pourrait voiler la clarté lumineuse de cette harangue où l'illustre orateur, élucidant nos origines, a montré, avec une logique irréfutable, toutes les libertés s'enchaînant, ou plutôt s'engendrant l'une l'autre pour n'en former qu'une seule, qu'il appelle magnifiquement le droit de la France ? Dans les deux sessions

précédentes, M. Thiers avait abordé cette même thèse et il l'avait traitée avec tant d'ampleur qu'elle semblait épuisée. Il a su la rajeunir en remontant aux principes de 89, en précisant les deux buts de la Révolution française, le premier tout social, le second tout politique, et en établissant que l'égalité civile n'est que la moitié de ce qui nous est dû. On parle souvent du couronnement de l'édifice, sauf à le reculer sans cesse. M. Thiers en a indiqué de nouveau les indispensables bases, et de la liberté individuelle il est arrivé, par la liberté de la presse et la liberté électorale superposées, jusqu'au droit d'interpellation et à la responsabilité ministérielle, garantie suprême du gouvernement libre dans une monarchie. Ce que la France a voulu en 1789, c'est faire directement intervenir la nation dans la conduite de ses affaires, c'est créer le gouvernement de l'opinion, c'est-à-dire un système dans lequel on fût obligé non-seulement d'écouter l'avis du pays, mais de le suivre. Et, comme l'a très-bien dit l'éminent homme d'État, quelle humiliation peut-il y avoir à obéir quand c'est un peuple entier qui commande ? Or, le gouvernement personnel est le contraire de ce régime salubre, et quand l'histoire nous déroule les malheurs du gouvernement personnel sous des princes tels que Louis XIV et Napoléon, la sagesse ne conseillerait-elle pas d'arrêter une expérience dont la gloire et le génie n'ont pu conjurer les périls ? Sans doute, en 1852, une concentration de pouvoirs a été consentie entre les mains d'un seul, mais on a laissé croire que cette concentration finirait avec le trouble des esprits. Quatorze ans se sont écoulés, l'heure ne serait-elle pas venue de restituer à la nation les droits promis ?

C'est le sentiment énergique de M. Thiers, et en l'entendant résu-